

MAIRIE  
DE  
**PONTGIBAUD**  
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230  
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 DECEMBRE 2016.**

\*\*\*\*\*

Etaient présents : M. OUACHEM, Maire, M. RABAT, M. DUTEIL, M. BOURGAILH Adjoints, M. VERMEIL, M. DUMORTIER, M. LEMAIRE, MME DEFALVARD.

Absent représenté : M. MALLEPERTUS représenté par M. OUACHEM.

Absente excusée : Mme AIGUEBONNE.

Absents : M. BARBOUCHE, Mme FAITROUNI, M. LAMADON, M. LUDJER, M. LASSALAS.

Monsieur BOURGAILH a été désigné secrétaire.

**I – SUBVENTION AUX ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2016.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2016, il a été décidé de créditer le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations...» de la somme de 10 000,00 €.

Cependant, les associations bénéficiaires n'avaient pas été désignées et le montant de la subvention alloué à chacune d'entre elles n'avait pas été voté.

Monsieur le Maire propose alors de nommer les associations qui seront bénéficiaires d'une subvention pour l'année 2016 et de valider le montant.

Il précise que la subvention sera versée sous conditions : présentation du bilan financier, du compte-rendu d'activités, du bureau et des statuts de l'association.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal :

1°) décide d'accorder une subvention aux associations inscrites dans le tableau ci-dessous et valide le montant indiqué pour chacune d'entre elles :

Nom de l'association	Montant de la subvention pour l'année 2016
Amicale des anciens sapeurs-pompiers.	150,00 €
Amicale des pompiers.	150,00 €
U.N.C. Anciens d'A.F.N.	150,00 €
Club des Cheires.	150,00 €
Comité de Jumelage.	150,00 €
Coueurs des Cheires.	150,00 €
Gibal'Aquarella.	150,00 €
Gibal'Danse.	150,00 €
Gibalgym.	150,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers.	150,00 €
AAPPMA la Gibaldipontine.	150,00 €
Le Relais de vie.	1 000,00 €
Les Clac's bielles Gibaldipontines.	150,00 €
La Pétanque des Cheires.	150,00 €
La Saint-Hubert Gibaldipontine.	150,00 €
Tatami Gibaldipontin.	150,00 €
U.C.A.P.	150,00 €
Couleurs de l'eau.	150,00 €
Les Gamins de la sioule.	150,00 €
AS Pontgibaud football.	150,00 €
La Route des mines.	150,00 €
Office Municipal des Sports.	150,00 €
UDAAR.	593,00 €

3°) précise que les subventions seront versées sous conditions : présentation du bilan financier, du compte-rendu d'activités, du bureau et des statuts de l'association.

4°) dit que la dépense sera affectée au compte 6574 du budget primitif 2016.

Le Secrétaire de séance,

M. BOURGAILH.